

Ecrit par le 10 décembre 2025

Vaucluse : voici comment certaines villes vont distribuer leurs masques aux habitants



Avignon

À compter du 13 mai, 200 000 masques en tissu seront délivrés gratuitement aux habitants dont la résidence principale est située à Avignon, sur présentation de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Chaque personne recevra deux masques.

Voici les modalités de distribution qui s'effectuera en plusieurs étapes :

- Si vous avez plus de 75 ans ou êtes porteur d'un handicap, la Ville propose une livraison à domicile. Pour en bénéficier, il suffit d'appeler la cellule Seniors au 04 13 60 51 45 ou 04 13 60 51 46.

Ecrit par le 10 décembre 2025

- Si vous avez entre 65 et 75 ans, la distribution se fera du 13 mai au 22 mai dans votre mairie de quartier du lundi au vendredi de 9h à 17h.
- Si vous avez entre 40 et 64 ans, la distribution s'effectuera du 13 au 20 mai et pour les moins de 39 ans du 19 au 22 mai dans certains lieux de votre quartier (voir site www.avignon.fr) du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Quant à ceux qui souhaiteraient retirer les masques pour l'ensemble des membres de leur foyer, il faudra impérativement ajouter aux pièces d'identité et justificatifs, la taxe d'habitation et/ou le livret de famille.

Entraigues-sur-la-Sorgue

Afin de protéger la population face au Covid-19, la Ville a fait appel à une cinquantaine de bénévoles couturières entraigoises pour la confection de masques alternatifs lavables. Une première distribution de 1300 masques aux entraigois de plus de 70 ans a eu lieu le 14 avril. Le 21 avril, 3 500 masques supplémentaires ont été distribués à la population par des bénévoles. Une nouvelle distribution s'est déroulée le 23 avril avec la livraison de 2 300 masques. A ce jour, la commune a déjà équipé 90 % des foyers. Une dernière distribution (350 foyers) est prévue cette semaine ou en début de semaine prochaine. La commune travaille également à la réalisation de 1 500 masques pour les enfants de moins de 10 ans.

Monteux

Dès le 11 mai, la Ville met gratuitement à la disposition des habitants 20 000 masques en tissu lavable « grand public » dont 1 500 « taille enfant » (pour les moins de 12 ans). Un courrier du maire de la commune Christian Gros est en cours de distribution dans tous les foyers montiliens, il contient les modalités de distribution des masques. Au verso figure un bulletin d'inscription numéroté (chaque foyer correspond à un numéro) qu'il faudra compléter puis présenter pour bénéficier des masques. Informations au 04 90 66 97 00.

Carpentras

La Ville de Carpentras, conjointement avec la Cove, a commandé 140 000 masques en tissu lavables et réutilisables. Pour les recevoir, il faut s'inscrire en ligne sur www.mvf.carpentras.fr.

Les personnes ayant des difficultés avec la langue française ou ne possédant pas d'ordinateur ou smartphone peuvent s'inscrire au 04 90 60 84 00. Aucune inscription ne sera prise en compte en mairie. À noter que les seniors non-imposables et les bénéficiaires du RSA déjà inscrits pour la livraison de colis alimentaires n'ont pas besoin de s'inscrire.

Ecrit par le 10 décembre 2025

Mazan

Depuis le 27 avril, la Ville se prépare à distribuer aux 6 000 Mazanais les masques qu'elle a commandés en partenariat avec la CoVe. Deux masques en tissu (lavables et réutilisables) par personnes sont prévus. Pour en bénéficier, une attestation numérique est à télécharger (www.mazan.fr), à compléter et à renvoyer par mail (Covid19protection@mazan.fr). À noter que des attestations papier sont également disponibles dans les commerces, les salles d'attente des médecins et les laboratoires d'analyses médicales de la commune. Elles sont à renvoyer ou à déposer en mairie (au service accueil ou en boîte aux lettres).

Communauté de communes Vaison Ventoux

Lancée par la Communauté de communes Vaison Ventoux, l'opération « commande groupée de masques pour les entreprises » suscite un vif intérêt. Aussi, aux 15 000 masques prévus pour la 1ère commande, 8 000 masques supplémentaires ont été ajoutés. Ce sont ainsi 23 000 masques qui ont déjà été commandés par une centaine d'entreprises de l'ensemble du territoire pour une livraison avant le 8 mai. L'intercommunalité étudie à présent l'opportunité de réaliser une nouvelle commande et invite les entreprises, commerces et associations à manifester leur intérêt sur www.vaison-ventoux.fr. Toutes les entreprises, commerces ou associations du territoire Vaison Ventoux disposant d'un numéro de SIRET peuvent en bénéficier. Il s'agit de masques chirurgicaux 3 plis de type II / classe I vendus au tarif de 42,50 € HT la boîte de 50 masques. Le seuil minimum de commande est d'une boîte, le seuil maximum est de 30 boîtes soit 1 500 masques.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Depuis le 22 avril, les entreprises de PACA peuvent commander leurs masques sur la centrale d'achat de la Région Sud : www.leetchi.com/c/regionsud. Avec cette plateforme, chaque entreprise peut faire sa commande immédiatement, avec un minimum de 10 000 masques. La commande globale est déclenchée dès que les 5 millions de masques commandés sont atteints.

Ecrit par le 10 décembre 2025

Des 'chèquiers vacances' de 500 € pour secourir le tourisme

C'est un coup de pouce à l'initiative de la Région Sud qui vient de voir le jour et dont l'objectif est double : soutenir l'activité touristique régionale très fortement impactée par le Covid-19 tout en récompensant les salariés ayant travaillé au contact du public durant le confinement.

D'une valeur de 500 €, des 'chèquiers vacances' seront attribués aux salariés du secteur privé domiciliés en région Sud et bénéficiant d'un quotient familial ne dépassant pas les 700 €. Caissiers, livreurs, employés de commerces... résidant dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, du Var et de Vaucluse pourront ainsi prétendre à ce chéquier qui pourra être utilisé individuellement ou en famille pour des prestations d'hébergement, de restauration et de loisirs, entre la date de réouverture de ces établissements et la fin de l'année.

Le Département de Vaucluse, partenaire du dispositif

Les chèques devront être utilisés exclusivement dans la région au sein du réseau des professionnels inscrits à l'Agence nationale des chèques-vacances (ANCV), partenaire de l'opération. Dans le Vaucluse, le Conseil départemental, qui a salué le dispositif, a annoncé y dédier une enveloppe de 1 M€. A l'échelle régionale, cet engagement représente à ce jour une enveloppe globale de 10 M€ dont 4 M€ d'apport de la Région Sud, ce qui amène ainsi sa contribution au secteur du tourisme depuis le début de la crise sanitaire à 6,6 M€. Depuis le début de la pandémie, 98 % des professionnels du tourisme en Paca ont été directement touchés, accusant une perte estimée à 4 milliards d'euros.

Le réseau Initiative à la manœuvre en Vaucluse

Dans le département, la plateforme '[Initiative terres de Vaucluse](#)' a été chargée par le [Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) d'instruire sur son territoire d'intervention les

Ecrit par le 10 décembre 2025

demandes de prêts du dispositif Covid-Résistance mis en place afin de soutenir les entreprises locales affaiblies par la baisse ou l'arrêt de leur activité.

Le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur a confié la gestion du fonds 'Covid-Résistance', et l'instruction des demandes de prêts, au réseau Initiative. Dans le département, c'est donc la plateforme Initiative terres de Vaucluse qui aura la charge d'accompagner les entreprises sur son territoire d'intervention qui comprend les agglomérations du Grand Avignon et Luberon Monts de Vaucluse ainsi que des communautés de Communes Pays réuni d'Orange, Sorgues du Comtat (pour les villes de Sorgues et Bédarrides), Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et Pays d'Apt Luberon.

Qu'est-ce que le prêt Covid-Résistance ?

Lancé par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec le soutien de la Banque des Territoires et l'aide des collectivités qui ont décidé de l'abonder, le fonds 'Covid-Résistance' est doté de 37 M€. Ce dispositif s'adressent à toutes les entreprises ou associations (hors secteur agricole parce-que dispositif spécifique*) qui comptent moins de 20 salariés et dont le siège social est situé en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les entreprises sollicitant un prêt, devront attester être à jour de leur situation fiscale et sociale, ne pas être interdit bancaire ou faire l'objet d'une procédure judiciaire. Enfin, elles devront justifier d'une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 30 %, ou d'un besoin de trésorerie lié à la crise et impactant sa viabilité et avoir mobilisé en amont les différents dispositifs de soutien en place (report des charges sociales, fiscales...). Le prêt à l'entreprise est consenti à taux zéro, sans garantie personnelle du dirigeant et dont le montant est compris entre 3 000 € et 10 000 €. Il sera remboursable sur 5 ans maximum et avec un différé d'amortissement de 18 mois maximum.

Comment déposer une demande de prêt Covid-Résistance ?

Afin de simplifier les démarches des entrepreneurs, un site internet dédié à la réception des demandes de prêt Covid-Résistance est ouvert. Tout entrepreneur concerné pourra ainsi déposer sa demande motivée, accompagnée des éléments justifiant de son besoin. À tout moment sur le portail, le chef d'entreprise pourra solliciter l'appui d'une structure d'accompagnement référencée par la Région, qui pourra l'aider à compléter son dossier.

Les dirigeants seront entendus par les membres des commissions afin d'appréhender avec justesse leurs besoins, leurs capacités de rebond et leur accorder l'aide financière leur permettant de résister face à la crise. Les prêts Covid-Résistance attribués, pourront être versés au bénéficiaire à compter de début mai.

Pour tous renseignements complémentaires sur <https://ttpe.initiative-sud.com/> ou auprès :

- **Le Pontet Avignon Orange Sorgues :** contact@initiativeterresdevaucluse.fr / Tel : 04 90 14 91 91
- **Cavaillon/l'Isle -sur-la-Sorgue :** accueil@initiativeterresdevaucluse.fr / Tel : 04 90 78 19 61

Ecrit par le 10 décembre 2025

- **Apt :** Audrey.ferrer@initiativeterresdevaucluse.fr / Tel : 04 65 30 00 21

*Le Fonds d'Urgence d'Avance et de Trésorerie pour l'Agriculture (FUATA) doté à ce jour de 4 000 000€ par la région se mettra en place à partir du 4 mai pour information :

<https://fuata.initiative-sud.com>

Près de 1 000 entreprises vauclusiennes déjà aidées

Ecrit par le 10 décembre 2025



A la mi-avril, la [CCI \(Chambre de commerce et d'industrie\) de Vaucluse](#) avait déjà aidées 972 entreprises vauclusiennes depuis le début de la crise du Covid-19.

Pour les entreprises locales, cet accompagnement consulaire a principalement porté sur les mesures d'aides, l'activité partielle et la possibilité de poursuivre leur activité. Les équipes de la CCI 84 ont aussi analysé les derniers textes de lois, mis à jour les informations de son site en temps réel, ainsi que proposer de nombreux conseils et assurer un accompagnement personnalisé par téléphone et mail.

« De manière globale, les entrepreneurs manquent de lisibilité sur les mesures auxquelles ils peuvent prétendre, explique la CCI de Vaucluse. Au-delà des questions spécifiques relatives à telle ou telle mesure, ils sont souvent en demande d'une connaissance de l'ensemble des aides auxquelles ils peuvent prétendre au regard de leur statut ou de la nature de leur activité. C'est pourquoi notre cellule (04 90 14 10 32 / celluleappui@vaucluse.cci.fr) propose un accompagnement personnalisé et réactif. A l'aide d'un conseiller juridique CCI, la cellule analyse les derniers textes de lois au fur et à mesure de leur publication pour en faire une explication concrète. »

NOMBREUSES MESURES D'AIDE

Rappelons qu'il existe en effet une large palette de mesures évolutives pour venir en aide aux entreprises : le fonds d'Etat de 1 500 €, le fonds d'aide de la Région Sud, le dispositif de soutien de BPI

Ecrit par le 10 décembre 2025

France pour garantir des lignes de trésorerie bancaire, le dispositif chômage partiel simplifié, le report des charges fiscales et sociales, le dispositif de remises d'impôts directs, le médiateur du crédit pour renégocier les échéances, la récupération de créances clients via la saisine de la médiation des entreprises, le rééchelonnement des crédits bancaires, les aides de l'Urssaf...

92 % des entreprises impactées

Dans le même temps, la Chambre de commerce et d'industrie a piloté une grande enquête à laquelle 1 802 entreprises du Vaucluse avaient répondu au 17 avril dernier. Ainsi, 92% des entreprises estiment à ce jour être impactées par les effets de l'épisode de coronavirus. 6,5% des dirigeants pensent qu'ils seront prochainement impactés par les effets de cet épisode. Seul 1,5% pensent qu'ils ne le seront pas.

Pour l'ensemble de ces derniers, les risques sont principalement :

- le ralentissement de l'activité (59% des entreprises),
- la baisse de commandes (52%),
- la baisse de la fréquentation (43%),
- la suspension des déplacements (38%),
- la fermeture de site et l'interdiction de recevoir du public (38%),
- les difficultés de trésorerie (34%),
- la suspension des manifestations (24%).

Selon l'enquête, les prévisions de pertes de chiffre d'affaires se sont accrues pour les entreprises. Ainsi, 86% des entreprises estiment que le coronavirus a un impact sur leur chiffre d'affaires. 12,5% estiment qu'un impact est à prévoir. Et cet impact devrait être très fort pour les entreprises. En effet, 59,5% des entreprises estiment que l'impact sur leur chiffre d'affaires sera supérieur à 20%. 9% qu'il sera compris entre 10 et 20% et 1,5% qu'il sera inférieur à 10% de leur chiffre d'affaires. Et tous les secteurs d'activité sont concernés : hôtellerie-restauration, commerce, services, transports, viticulture. Par ailleurs, les entreprises scrutent les aides financières, les mesures des assureurs, les annulations ou les exonérations de charges sociales et fiscales.

Ecrit par le 10 décembre 2025

Renforcement des aides régionales en faveur des entreprises

Après avoir lancé son plan d'urgence, de solidarité et de relance, la [Région Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) annonce le lancement de son 2^e volet du fonds national de solidarité et du fonds Covid-Résistance.

« Nous avons ainsi lancé notre Plan d'urgence, de solidarité et de relance doté d'1,4 milliard d'euros et apporté notre soutien aux secteurs des transports, du tourisme, de l'agriculture, explique Renaud Muselier, président de la Région. Pour nos entreprises, nous avons abondé le Fonds national de solidarité, créé le Fonds Covid-Résistance et mis en place des outils opérationnels pour répondre à chaque situation pour plus de 65 M€ d'euros. Le prolongement du confinement pour 4 semaines marque un coup dur pour notre économie. Conscients de la détresse du monde économique, nous avons souhaité renforcer notre engagement en faveur des entreprises et plus globalement de tout le tissu économique local. Nous avons donc doublé notre participation dans le Fonds national de solidarité à hauteur de 36 M€ alors que le fonds Covid-Résistance est désormais doté de 37 M€ grâce au soutien de la quasi-totalité des territoires, aux côtés de la Région et la Banque des territoires. »

115 M€ mobilisés pour les entreprises de la région

Désormais, ce sont ainsi près de 115 M€ qui sont aujourd'hui mobilisés et disponibles pour répondre à l'urgence des entreprises de la région.

Les chefs d'entreprises qui répondent aux critères peuvent candidater au volet 2 du Fonds de solidarité grâce à la plateforme disponible sur le lien sud-soutien-tpe.mgcloud.fr. Mais également au Fonds COVID-Résistance. 15 jours après son lancement, les entreprises peuvent déposer leur demande sur le site tpe.initiative-sud.com. Les fonds seront versés dès la fin du mois.

Toutes les informations, liens, démarches sont précisés sur le site maregionsud.fr/entreprises-covid19 ou auprès du numéro vert 0 805 805 145 qui a déjà reçu plus de 2 500 appels depuis fin mars.

Matinale spéciale 'Un été sans festival' avec

Ecrit par le 10 décembre 2025

France bleu Vaucluse



[France bleu Vaucluse](#) organise ce mardi 21 Avril, entre 6h et 9h, une matinale spéciale sur le thème : 'Un été sans festival'. En effet, pour la première fois depuis 70 ans, le département connaîtra un été sans aucun festival en raison notamment des annulations consécutives du Festival d'Avignon, du Festival Off, des Chorégies d'Orange et de bien d'autres événements culturels. Quels impacts sur l'économie, la vie sociale, la vie culturelle et le tourisme ?

« A Avignon, le mois de juillet est celui de l'effervescence, avec 688 000 visiteurs durant trois semaines l'an dernier dans une cité des papes, capitale européenne du théâtre et du spectacle, expliquent nos confrères de la première radio du département. Dans le Vaucluse, le mois de juillet est un moment clé pour nombre de commerçants et professionnels locaux mais aussi pour les artistes, techniciens et saisonniers. »

Nombreux invités et parole aux auditeurs

Dans ce cadre, [France bleu Vaucluse](#) ouvre donc son antenne pendant 3h aux directeurs de théâtres, institutionnels, associations de commerçants, élus et auditeurs au 04 90 14 04 04. A cette occasion, Olivier Py, directeur du [festival d'Avignon](#), Pierre Beffeyte, directeur du [festival Off d'Avignon](#), Jean-Louis Grinda, directeur des [Chorégies d'Orange](#), Renaud Muselier, président de la [Région Sud](#), Cécile Helle, maire d'[Avignon](#) et l'acteur [Jacques Weber](#) figurent notamment parmi les invités de cette matinale exceptionnelle.



Ecrit par le 10 décembre 2025

Matinale spéciale 'Un été sans festival'. Mardi 21 Avril. Entre 6h et 9h. 101.4 FM Vaucluse. 98.8 FM Avignon. www.francebleu.fr. 04 90 14 04 04.